

## Charte pour les locataires des locaux communaux

- Respecter assidument le règlement de location des salles de la commune
- Prévoir un effectif d'organisation adéquat, notamment afin d'assurer la sécurité
- Être prudent et conserver le contrôle de la communication vis-à-vis de la manifestation ainsi que sur les invités conviés. (Facebook, Twitter, SMS, etc.)
- Respecter les règles et âges légaux en vigueur pour servir de l'alcool
  - privilégier fortement et mettre en avant les boissons sans alcool
  - ne pas servir d'alcool aux personnes en état d'ébriété
  - organisateurs et personnel de bar doivent rester sobres en tout temps
- Décourager fermement les invités en état d'ébriété à prendre leurs véhicules, proposer d'appeler un taxi ou de rentrer avec un ami.
- Respecter le voisinage avant, pendant et à la fermeture de la fête
- Alerter les services de sécurité et d'urgence en cas de danger ;

- **police - urgences**      **117**
- **ambulance**            **144**
- **SIS**                      **118**
- **police municipale**    **079 596 77 87**

### Pour la protection de la jeunesse, la loi interdit



Vin



Bière



Cidre fermenté

AUX MINEURS DE MOINS  
DE 16 ANS



Alcopops



Apéritifs



Eaux-de-vie &  
spiritueux

AUX MINEURS DE MOINS  
DE 18 ANS

